



**BUWAL** Bundesamt für Umwelt, Wald und Landschaft  
**OFEFP** Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage  
**UFAPF** Ufficio federale dell'ambiente, delle foreste e del paesaggio  
**UFAGC** Uffizi federal d'ambient, gaud e cuntrada

Delémont, le 8 décembre 2005

## **Assainissement de la décharge de Bonfol**

**Bernhard Hammer, section Sites contaminés et déchets industriels,  
Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP);  
tél. +41 (0)31 322 93 07**

Mesdames, Messieurs,

Je saisis bien volontiers cette occasion pour vous adresser quelques mots.

L'OFEFP approuve vivement l'assainissement total de la décharge de Bonfol, soit sa déconstruction complète telle qu'elle est envisagée. Au vu de la situation actuelle et des informations à la disposition de l'OFEFP, les mesures prévues revêtent un caractère durable et répondent aux objectifs de la Confédération concernant l'assainissement des sites contaminés persistants. La décontamination du site permettra d'éliminer durablement les atteintes portées à l'homme et à l'environnement.

En 2000, l'OFEFP était intervenu auprès de M. Pierre Kohler, alors membre du Gouvernement jurassien, pour que la décharge de Bonfol soit assainie rapidement. Tant le canton que l'industrie chimique bâloise avaient favorablement accueilli cette démarche. Par la suite, l'OFEFP a été informé régulièrement de l'évolution du projet et a prodigué son soutien dans la mesure de ses possibilités lorsque le canton et la bci en ont fait la demande.

Comme vous le savez, les travaux visant à la réalisation de l'assainissement ont malheureusement stagné ces derniers temps, notamment à cause de questions relatives à l'approbation du projet ainsi qu'à la répartition des coûts.

C'est une satisfaction de constater que la signature aujourd'hui de la Convention et la Décision d'approbation du projet d'assainissement permettent de nouer des liens et constituent une base essentielle en vue de procéder dans les meilleurs délais à cet assainissement efficace et écologique.

Il incombe à notre office de veiller à ce que l'assainissement des sites contaminés respecte les prescriptions légales. En tant qu'autorité fédérale spécialisée, il jouera également un rôle de conseiller dans ce projet d'assainissement d'importance nationale. À cet effet, il souhaite maintenir ses bons contacts avec le canton du Jura, l'industrie chimique bâloise et la commune de Bonfol. L'OFEFP accède ainsi volontiers à la demande des Parties à la Convention de siéger dans le Comité restreint auquel la Convention confie des tâches de pilotage dans le cadre de

l'assainissement. Il intégrera ce comité dès que les tâches auront été précisées dans un accord particulier qui doit encore être parachevé.

Pour l'OFEFP, cette implication directe dans un projet d'assainissement est une nouveauté. Jusqu'à présent, il n'a participé à des projets que de l'extérieur et seulement en cas de nécessité impérieuse. L'OFEFP ne jouera pas un rôle directeur au sein du Comité restreint. Il agira plutôt en arrière-plan, au titre d'autorité de surveillance et d'appui spécialisé. Il n'en fera pas moins tout ce qui est en son pouvoir pour déceler et résoudre rapidement les problèmes et les éventuelles situations de conflit pouvant surgir.

J'estime que la signature de la Convention de ce jour ainsi que les documents complémentaires jettent les bases nécessaires à la réalisation rapide du projet en attente. C'est dans cet esprit que je vous souhaite à tous « bon travail! ».



○ Betriebs-AG

Case postale  
CH 4002 Bâle  
T +41 61 693 06 02  
F +41 61 692 66 36  
info@bci.info.ch  
www.bci.info.ch

**ASSAINISSEMENT DEFINITIF DE LA DECHARGE INDUSTRIELLE DE BONFOL**  
**CONFERENCE DE PRESSE DU 8 DECEMBRE 2005, DELEMONT**

**Exposé de M. Rolf Bentz, Président du Conseil d'Administration de la bci Betriebs-AG**

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Avec l'approbation aujourd'hui du projet d'assainissement, l'Industrie chimique bâloise se félicite de voir que le processus visant à l'assainissement définitif de la décharge industrielle de Bonfol peut se poursuivre.

Lors de la séance du 24 octobre 2005, une délégation du Gouvernement jurassien et des représentants du conseil d'administration de la bci Betriebs-AG s'étaient rencontrés avec la ferme intention de trouver une solution aux points litigieux qui entravaient la poursuite du projet. L'objectif des deux parties était clair : éviter à tout prix de s'engager sur la voie juridique et trouver des solutions constructives. La BCI a, à cette occasion, une fois de plus, confirmé sa volonté d'assainir rapidement la décharge industrielle de Bonfol. Après de brèves négociations, les parties avaient trouvé une solution acceptable pour chacune d'elles. Cette solution se traduit par la convention signée ce jour qui met un point final à une période d'incertitudes de plusieurs mois. A présent le projet d'assainissement peut se poursuivre rapidement.

La BCI se félicite également que des représentants de la commune de Bonfol et de l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage (OFEFP) s'engagent au sein de l'organisation de projet assurant ainsi la collaboration de deux partenaires importants pour la réalisation de ce projet extrêmement complexe. D'autres milieux concernés (communes, autorités françaises, organisations de protection de l'environnement etc...) sont régulièrement tenus informés de l'avancement du projet par le biais de la commission d'information créée en 2001.

Pour la BCI, il était crucial que le projet dans son intégralité se déroule conformément aux exigences légales. C'est la raison pour laquelle la question de la répartition des coûts sera réglée avec toutes les personnes potentiellement concernées et la participation du fonds de la Confédération pour les sites contaminés (fonds OTAS) clarifiée. C'est sur cette base, que la BCI a pu s'engager à prendre à sa charge la part restante des coûts d'assainissement imputés aux collectivités locales jurassiennes.

Afin de perdre le moins de temps possible, la BCI a d'ores et déjà présélectionné, la semaine passée, les consortiums pour les lots A (Infrastructure / Excavation) et B (Transport / Conditionnement / Incinération). La direction de projet a également décidé de rencontrer cette année encore des représentants de ces consortiums afin de définir les interfaces ainsi que l'organisation du projet. Au courant du premier trimestre 2006, la BCI présentera les consortiums à la population de Bonfol et aux médias. Au cours de cette présentation, les consortiums exposeront leurs idées sur la réalisation du projet d'assainissement. La planification du projet de construction va quant à elle débiter immédiatement.

Selon le nouveau calendrier, le permis de construire devrait être délivré à l'automne 2006 et les travaux d'infrastructure pourront ainsi débiter fin 2006 – début 2007. Le début des travaux d'excavation qui devraient durer 4 ans est planifié pour le second semestre 2008.

Les partenaires ont à présent posé les bases essentielles qui doivent permettre, dans le cadre d'une bonne entente et d'une collaboration efficace, un assainissement rapide, définitif et respectueux de l'environnement de la décharge industrielle de Bonfol.

## Conférence de presse du 8 décembre 2005

### Exposé de M. Jean-Denis Henzelin, maire de Bonfol

Les nouvelles autorités communales de Bonfol ont pris leurs fonctions voici bientôt une année.

Elles ont tenu d'emblée à assumer leurs responsabilités dans le suivi de l'important dossier d'assainissement de la décharge industrielle sise dans leur localité.

Impliqué intégralement dans le Groupe de travail communal "La décharge, on s'en charge", le conseil communal a toujours privilégié la concertation à la confrontation avec les divers intervenants qu'ils soient du canton du Jura, de la chimie bâloise ou encore liés à un mouvement syndical ou écologique.

Pour ce faire, il s'est entretenu à plusieurs reprises avec les responsables de ces différentes instances et spécialement la BCI le 18 octobre et l'OEPN le lendemain, dans des réunions où toutes deux envisageaient avec un certain scepticisme l'issue de la rencontre du 24 octobre 2005.

Le communiqué de presse qui suivit cette négociation dite de la dernière chance, fut donc une source de soulagement et de satisfaction pour les Autorités communales avec en prime un deuxième motif de contentement puisque dans la foulée, la bci et le canton décidaient de nous associer plus étroitement au projet d'assainissement.

Les Autorités communales ont toujours été conscientes de leurs limites dans l'appréciation des données d'ordre juridique ou scientifique. Afin de se renseigner au mieux, elles s'en sont donc référées à des personnes de confiance compétentes.

Lors de la construction des installations ainsi que l'élaboration du plan spécial lié à l'assainissement, la commune sera directement concernée.

En étant associée au comité restreint, la nouvelle structure qui sera mise en place par la bci et le canton, l'autorité communale pourra ainsi mieux défendre les intérêts du village en sachant cependant d'avance que cet assainissement générera inévitablement des désagréments pour une partie de la population de Bonfol.

Ayant tout au long de cette année privilégié le dialogue, le Conseil communal est heureux de constater que celui-ci a prévalu le 24 octobre 2005.

Il souhaite maintenant que la bonne volonté affichée à cette occasion par les deux parties perdure afin que le calendrier puisse être tenu avec le souci permanent d'un assainissement respectueux de l'environnement et par là des personnes appelées à y travailler et des populations concernées.

Les Autorités communales de Bonfol profitent de cette tribune pour remercier bien sincèrement le Gouvernement jurassien, les responsables de la BCI, ainsi que les organisations écologiques, qui ont toutes trois à leur façon, permis la ratification des présentes convention et décision.



○ Betriebs-AG

Postfach  
CH-4002 Basel  
T +41 61 693 06 02  
F +41 61 692 66 30  
info@bci-info.ch  
www.bci-info.ch

## ***DEFINITIVE SANIERUNG DER SONDERMÜLLDEPONIE BONFOL***

### ***MEDIENKONFERENZ VOM 8. DEZEMBER 2005, DELEMONT***

#### ***Stellungnahme von Dr. Rolf Bentz, Verwaltungsratspräsident der bci Betriebs-AG***

Sehr geehrte Damen und Herren,

Die Basler Chemische Industrie (BCI) begrüsst, dass mit der heutigen Genehmigung, das Projekt zur definitiven Sanierung der Sondermülldeponie Bonfol weitergeführt werden kann.

Am 24. Oktober 2005 haben sich eine Delegation der jurassischen Regierung mit Vertretern des Verwaltungsrates der bci Betriebs-AG in der festen Absicht getroffen, eine Lösung der strittigen Punkte, die der Weiterführung des Projektes im Wege stehen, zu finden. Das Ziel beider Parteien ist es gewesen, eine juristische Auseinandersetzung zu verhindern und konstruktive Lösungen zu finden. Die BCI hat dabei erneut ihren Willen zu rascher Sanierung der Sondermülldeponie Bonfol bekräftigt. Nach kurzer Verhandlungszeit ist ein für beide Seiten akzeptables Resultat festgestanden, das sich in der heute unterzeichneten Convention widerspiegelt. Die Zeit der Ungewissheit ist vorbei und das heute genehmigte Projekt kann zügig weitergeführt werden.

Erfreulich für die BCI ist, dass Vertreter der Gemeinde Bonfol und des Bundesamtes für Umwelt, Wald und Landschaft (BUWAL) Einsitz in die Projektorganisation nehmen. Damit konnte die Mitarbeit zweier wichtiger Partner für die Realisierung dieses äusserst komplexen Projektes gesichert werden. Weitere interessierte Kreise (Gemeinden, französische Behörden, Umweltorganisationen, etc.) werden innerhalb der seit 2001 bestehenden Begleitkommission (Commission d' information) regelmässig über den Projektfortschritt informiert.

Für die BCI ist es ausserordentlich wichtig gewesen, dass das Projekt in allen Belangen gemäss den gesetzlichen Vorgaben abgewickelt wird. Deshalb wird auch die Frage der Kostenverteilung mit allen Beteiligten geregelt und die Beteiligung des Altlastenfonds (VASA-Fond) des Bundes abgeklärt. Auf dieser Basis konnte sich die BCI bereit erklären, die verbleibenden Kosten jurassischer Körperschaften zu übernehmen.

Um das Projekt so schnell wie möglich voranzutreiben, hat die BCI bereits letzte Woche die Vorauswahl der Konsortien für die Lose A (Infrastruktur/Aushub) und B (Transport/Konditionierung/Verbrennung) vorgenommen. Noch in diesem Jahr wird sich die Projektleitung mit Vertretern dieser Firmen treffen, um Schnittstellen zu definieren und die Projektorganisation festzulegen. Die BCI wird im ersten Quartal 2006 die Konsortien der Bevölkerung von Bonfol und den Medien vorstellen. Dabei werden die Konsortien ihre Ideen zur Umsetzung des Sanierungsprojektes präsentieren. Die Planung des Bauprojektes wird aber sofort in Angriff genommen. Nach neuem Terminplan sollte die Baubewilligung im Herbst 2006 vorliegen, so dass die Infrastrukturarbeiten in Bonfol Ende 2006 bzw. Anfang 2007 in Angriff genommen werden können. Mit dem Rückbau der Deponie, d.h. dem Aushub der Abfälle, der voraussichtlich vier Jahren dauern wird, wird in der zweiten Hälfte des Jahres 2008 begonnen.

Die wesentlichen Grundlagen sind nun geschaffen, dass bei gutem Einvernehmen und einer positiven Zusammenarbeit die Sondermülldeponie Bonfol rasch und umweltgerecht definitiv saniert werden kann.

## Assainissement de la décharge industrielle de Bonfol

# La preuve par la convention

### Conférence de presse du 8 décembre 2005

#### Exposé du ministre Laurent Schaffter, chef du Département de l'Environnement et de l'Équipement

Mesdames et Messieurs les journalistes,

Il y a 14 mois, lors de la conférence de presse du 16 septembre 2004, l'Autorité cantonale publiait sa prise de position relative au projet d'assainissement de la décharge industrielle de Bonfol, projet élaboré par la bci, société agissant au nom des entreprises de la chimie bâloise impliquées dans ce projet d'assainissement.

Notre position se résumait comme suit:

- v Premièrement, le concept général d'assainissement retenu par la bci est accepté. Les déchets seront excavés et éliminés par incinération.
- v Deuxièmement, nous demandions à la bci de réaliser 54 compléments.

Lors de cette même conférence de presse, je vous annonçais la signature, pour fin 2004, d'un accord particulier précisant les modalités de réalisation de la phase de travail comprenant la réalisation des compléments et la préparation du dossier en vue de la publication du plan spécial et du permis de construire.

Cet accord particulier n'a finalement pas vu le jour pour la raison suivante: le Gouvernement jurassien souhaitait que la question de la prise en charge des coûts d'assainissement soit clarifiée une fois pour toute. Le Gouvernement estimait en effet malsaine l'incertitude qui planait à ce sujet. Par ailleurs, nous voulions éviter que la bonne collaboration nécessaire à la réalisation de ce projet d'une ampleur sans précédent soit périodiquement entravée par des divergences portant sur la prise en charge des coûts d'assainissement. De son côté, la bci estimait que cette clarification pouvait intervenir ultérieurement.

Je ne vous cache pas que durant plusieurs mois, nous avons mené des négociations qui ont parfois été difficiles. Mais finalement, c'est tout de même notre volonté commune de poursuivre cet ambitieux projet sous la forme d'une étroite collaboration qui l'a emportée et naturellement je m'en réjouis.

Nous avons donc choisi la voie de la convention pour clarifier les points qui entravaient le bon avancement du dossier. Ces points sont les suivants.

Un premier point concerne la **prise en charge des coûts de l'assainissement**. Nous avons convenu que l'Autorité cantonale procédera à une répartition des

coûts entre les personnes concernées. Au terme de cette procédure, la bci s'engage à prendre à sa charge la totalité des coûts qui auraient au préalable été imputés aux collectivités publiques jurassiennes. Cette procédure respecte à la fois le principe de la répartition entre les personnes impliquées prévue par la loi d'une part et l'engagement initial de la chimie bâloise d'épargner les collectivités publiques jurassiennes d'autre part;

Un deuxième point concerne **l'approbation du projet d'assainissement**. Le canton du Jura approuve le projet d'assainissement sous réserve des compléments requis dans la prise de position de l'Office des eaux et de la protection de la nature (OEPN). La décision y relative est jointe au dossier de presse qui vous a été remis et je la remettrai tout à l'heure personnellement à M. Bentz. Cette manière de procéder confère à la bci la sécurité nécessaire pour adjudger les travaux et en parallèle poursuivre la réalisation des compléments requis par l'OEPN avant l'approbation définitive du projet d'assainissement.

Un troisième point concerne la **conclusion d'un accord particulier**. Nous allons conclure avec la bci, d'ici la fin de l'année 2005, un accord particulier réglant les détails de la prochaine étape d'assainissement tel que le prévoit l'accord cadre signé en 2000 par les deux parties.

Enfin j'aimerais insister sur un quatrième point que me paraît particulièrement important pour l'avenir. Il s'agit du **renforcement de la collaboration**. Les deux partenaires, canton et bci, s'engagent à renforcer leur coopération au service du projet d'assainissement. A cet effet, un comité restreint sera créé, organe auquel seront associés deux autres partenaires importants, à savoir l'Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage ainsi que les Autorités communales de Bonfol.

Grâce à l'ensemble des dispositions prises, je suis totalement confiant dans notre capacité à poursuivre et à réaliser en commun, avec succès, ce projet d'assainissement nécessaire et attendu par les populations concernées.

Pour terminer, je souhaite remercier toutes les personnes qui ont contribué à l'aboutissement de cette convention, en particulier Monsieur Bentz et Madame Wagner pour la BCI, le service juridique et l'OEPN pour les services de l'Etat ainsi que l'OFEFP et la Commune de Bonfol qui ont été associés à ce processus.

Je vous remercie pour votre attention.